

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 038-213800873-20260708-06_07_019-AR

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le six juillet , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 30 juin deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	27	
Absents :	0	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :	BOUVIER Christophe, BORDE SAÏBI Danielle, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, DOUKKALI Sonia, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, COMBIER André, BUTY Christian, BORG Pierre, MARTIN Catherine, RANDON BERNET Sylvie, VERMARE Anne, FRECHOSO Christine, BALSAMO Mario, VIZCAINO Stéphanie, GANDINI Stéphane, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, DEL OLMO Céline, BELLABES Loïs, GOETINK Patrick, DUCHENE Stéphane, DANIELE Muriel, SALAS Kévin, TOURNIER Marie-Pierre.	
Excusés :	MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.	
Absents :		
Excusés ayant laissé procurations :	MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.	
Secrétaire de séance :	BELLABES Loïs	

Délibération n° 06_07_019

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE RUE DE LA CONVENTION – APPROBATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT

Mme RENAUD, adjointe en charge des travaux, de la voirie et de la propreté, rappelle que dans le cadre de futurs travaux de requalification, la commune de Chasse-sur-Rhône a sollicité TE38 pour enfouir le réseau aérien électrique basse tension et téléphonique situé sur la rue de la Convention. Il s'agit ici d'effacer l'ensemble des réseaux présents avec reprise des différents branchements. Le dossier comporte l'enfouissement basse tension et Orange ainsi que le génie civil éclairage public (fourreau + câblette de terre).

La commune de Chasse-sur-Rhône a délibéré en avril 2024 sur l'avant-projet et la participation de cette opération, il convient dorénavant d'approuver le plan de financement définitif de l'opération.

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 242 197 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 115 146 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :

119 686 €.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,

- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

S²LOW

ID : 038-213800873-20260708-06_07_019-AR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 08_04_019_1V4 du conseil municipal en date du 8 avril 2024 ayant pour objet « Avant-projet et participation à TE 38 pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la Convention »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 242 197 €
- Financements externes : 115 146 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à : 7 364 €
- Participation prévisionnelle : 119 686€

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 119 686 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

